

DOC. DE LA SESSION No 18

Ils ont Nicola leur fils agé de 2 ans.

Deux vaches, 3 veaux, un bœuf, un cochon, 4 poules.

Leur maison est bâtie sur le terrain du père Langlois.

Jean Boujet, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 28 ans, marié avec Marguerite Langlois, native du Port Royal agée de 31 ans.

Ils ont François, leur fils, agé d'un an.

4 vaches, 3 veaux, 2 cochons et 4 poules.

Leur terrain est le même que celui de leur père Langlois, Monsieur de Villejoint luy a donné une prerie, qui est scituée dans la rivière à Dumoulin au petit passage. Elle est fort spacieuse, on y ramasse du foin pour nourrir 24 pièces de bestes à cornes.

Tous les habitants cy dessus sont anciens dans la colonie et n'ont eu les vivres du Roy que pour deux ans.

RECENSEMENT DES NOUVEAUX HABITANTS REFUGIEZ DE LA CADIE SUR LES ILES MADAME,

Savoir :

Herne Lambert, habitant laboureur, natif de la cadie agé de 65 ans, marié avec Marie Longue Epée, agée de 54 ans, native de Cobeyt. Il y a trois ans qu'ils sont dans la colonie, on leur a donné les vivres du Roy pour le dit tems.

Ils ont 2 garçons et 2 filles.

François, agé de 21 ans.

Ambroise, agé de 19 ans.

Jeanne, agée de 15 ans.

Isabelle, agée de 14 ans.

Et Olivier Lambert, habitant laboureur, natif de la cadie, marié avec Marie Anne Pichot native du Petit Degra, agée de 17 ans.

Le terrain qu'ils occupent leur a esté indiqué par Monsieur de Villejoint. Ils y font du dezert d'autant que le bois de corde est à la proximité de la coste, car ils n'ont préféré cet endroit qu'autant qu'ils ont vû que le bois qu'ils y pourroient faire les fairoit vivre, la nature du terrain y est des plus ingratte.

Claude Giroir, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 55 ans, marié avec Madeleine Vincent, native du Port Royal, agée de 44 ans.

Ils ont 5 garçons et 3 filles.

Joseph, agé de 23 ans.

Silvain, agé de 14 ans.

Bazille, agé de 11 ans.

Antoine, agé de 8 ans.

Margueritte, agée de 21 ans.

Marie Joseph, agée de 16 ans.

Procède, agée de 5 ans.

Il y a trois ans qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

En bestiaux : trois bœufs, 2 vaches, un veau, un cochon et 5 poules.

Le terrain sur lequel ils sont leur a esté indiqué par Monsieur de Villejoint. Ils ont reconnu que la nature dudit terrain n'étoit pas propre pour être cultivée, ils y ont defriché du terrain pour un jardin où les choux et les navets qu'ils y ont semé ne sont pas venus fort beaux, encore y avoit-on mis une quantité prodigieuse de fumier.

Jean Daniqua, habitant pêcheur, natif de Grave, évêché de Coutances, agé de 40 ans, marié avec Marie Sire native de la cadie, agée de 26 ans.

Ils ont 2 filles.

Marie, agée de 2 ans.

Roze, agée de 14 mois.

Il n'a ny habitation ny maison de bastie, seulement dans le bois. Il est dans la colonie depuis le mois d'aoust passé. On luy a donné les vivres du Roy pour un an.

Jean Coumeau, habitant laboureur, natif de la cadie agé de 37 ans, il est veuf.

Il a cinq enfants, 3 garçons et 2 filles.

Jean, agé de 16 ans.